

MARCHE DE SERVICES

Pouvoir Adjudicateur :

PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

23 rue d'Italie

CS 51 316

06006 NICE CEDEX 1

Objet du marché :

Site des gravures rupestres du Mont Bego

**Projets de médiation et de valorisation des gravures par
« l'expérimentation et l'innovation »**

Dépôt des offres avant le :

10 janvier 2020

Cahier des Charges



1. Désignation de la maîtrise d'ouvrage

Maître d'ouvrage : Parc national du Mercantour

Adresse : 23, rue d'Italie – 06000 NICE

Personne habilitée à signer le contrat : Mme Aline COMEAU, Directrice du Parc national du Mercantour

Conducteur d'opération : Parc national du Mercantour

2. Objectifs et généralités

2.1 Préambule

Le Parc national du Mercantour pilote un projet de requalification du site des gravures rupestres du Mont Bego cofinancé par l'Union Européenne (dispositif Espace Valléen, financements POIA et FNADT).

Plusieurs actions sont menées sur la période 2018-2021 telles qu'une étude de requalification des refuges des Merveilles, le renouvellement du dispositif d'accueil du public avec la mise en place de parcours de découverte, les travaux de restauration des sentiers. Sont également prévues sur cette période **des actions de médiation et de valorisation** du patrimoine à destination du public.

La médiation culturelle existe déjà sur le site, ancrée dans le temps comme un outil fondamental concourant à la protection des gravures. Elle est principalement basée sur la médiation directe avec un réseau de professionnels de la montagne Agréés pour accompagner le public dans la zone réglementée.

Sans remettre en question ces dispositifs existants et structurants de l'accueil du public sur site (Délégations de Service Public du Parc national du Mercantour et offres privées d'accompagnement du public), le Parc national du Mercantour souhaite ouvrir à l'expérimentation de nouveaux dispositifs de médiation culturelle. **L'objectif visé étant d'offrir de nouvelles expériences de découvertes pour le public.**

2.2 Contexte « post- intempéries du 2 et 3 octobre 2020 »

Cette mise en concurrence visait initialement la mise en œuvre de nouvelles initiatives sur le site des gravures rupestres du Mont Bego (secteur de Fontanalbe et des Merveilles), commune de Tende.

Les dégâts engendrés par les intempéries du 2 et 3 octobre 2020 rendent les conditions d'accès au site incertaines à ce jour et pour les mois à venir. C'est pourquoi le Parc national du Mercantour réoriente ce marché public sur des actions de médiation prioritairement organisées dans les villages de la vallée de la Roya et de la Vésubie. Les conditions d'accès y seront « moins précaires » et le déploiement des actions sélectionnées assureraient une dynamique locale la saison estivale 2021.

Des actions sur site pourraient néanmoins être maintenues dans la mesure où les porteurs de projet justifieraient dans leur offre de la faisabilité de leurs actions dans les conditions actuelles d'accès et de fonctionnement sur place.

D'une manière générale, que les actions soient délocalisées dans les vallées ou maintenues sur site, elles resteront orientées sur la valorisation du patrimoine archéologique des gravures ainsi que sur les autres patrimoines caractéristiques du site (environnement, paysage, faune, flore etc).

2.3 Objet de la prestation

La présente demande de prestation vise la réalisation d'actions de médiation à destination du public.

Ces actions visent à expérimenter de **nouvelles démarches de médiation directe**¹ liées aux gravures rupestres et/ou aux richesses patrimoniales du site. Elles s'appuieront particulièrement sur les axes suivants :

- favoriser la mixité, l'inclusion des publics (jeune public, personnes en situation de handicap etc.)

¹ La médiation directe implique la présence d'un médiateur qui assure une rôle d'intermédiaire entre le patrimoine à valoriser et le public qu'il accompagne. Seules des actions de médiation directe seront retenues dans cet appel à projet.



- favoriser l'accès des publics géographiquement, culturellement ou socialement éloignés du site
- proposer des actions recourant à la création artistique

Dans le cas d'un accès dans la zone réglementée des gravures, les propositions seront respectueuses de la réglementation (du cœur de Parc national et de la zone réglementée des gravures) et elles ne porteront pas atteinte à la protection des gravures. Elles veilleront notamment à respecter les règles d'accompagnement du public en ayant recours à un accompagnateur Agrée Merveilles.

Les propositions veilleront à respecter les règles d'accompagnement du public en zone de montagne (si nécessaire, encadrement d'un accompagnateur en montagne).

Après sélection des projets, le Parc national du Mercantour délivrera au(x) prestataire(s) retenu(s) une autorisation si les projets se déroulent en zone cœur de Parc national et/ou dans la zone réglementée des gravures.

En lien avec la paragraphe 2.2, les propositions peuvent s'envisager prioritairement hors site sur le territoire des communes adhérentes du Parc national du Mercantour des vallées de la Roya et de la Vésubie (ex : propositions réalisées dans les villages).

2.4 Durée de la prestation

Les projets se dérouleront sur la **période estivale 2021**.

Ils devront être clôturés de manière à faire parvenir les factures finales au Parc national du Mercantour le **15 octobre 2021 dernier délai**.

3. Modalités d'exécution des prestations

3.1 Dépôt des dossiers

Le prestataire établira sa proposition en remplissant le dossier fournit en annexe 1.

La date limite de réception des dossiers est fixée au : **10 janvier 2021**.

Les dossiers seront transmis par voie informatique à l'adresse suivante :

isabelle.lhommedet@mercantour-parcnational.fr

3.2 Réunions, visites, rendus

Au cours de la prestation, un suivi des actions sera réalisé entre le prestataire et le Parc national du Mercantour par la déclinaison des étapes suivantes :

- 1 réunion initiale de démarrage de la mission permettra d'affiner le calendrier et le contenu de la prestation
- D'une manière générale, le prestataire tiendra informé le représentant du PNM du déroulement de la prestation (en amont, pendant et après)
- 1 réunion de bilan à la fin de la prestation permettra de conclure sur la réalisation des actions sur le terrain.
- Le prestataire aura la charge de rédiger un bilan qualitatif et quantitatif de sa prestation (format numérique word et pdf, photos, articles de presse etc). Les photos utilisées pour illustrer les rapports seront aussi fournies en version électronique (en précisant les auteurs à mentionner) en haute définition avec accord pour leur utilisation non exclusive à titre gracieux par le Parc national dans sa communication institutionnelle ou pédagogique à visée non commerciale.

Selon l'évolution de la situation sanitaire et des conditions locales d'accès, les réunions pourront se tenir en présentiel, par téléphone ou par visio-conférence.



3.3 Organisation de la maîtrise d'ouvrage et contacts

- **Les personnes représentantes du maître d'ouvrage à contacter sont :**

Pour le suivi technique : le chef de projet, chargée de mission patrimoine culturel et paysages (Isabelle Lhomme) / isabelle.lhomme@mercantour-parcnational.fr

Pour le suivi administratif et financier : la responsable du pôle financier (Sandra Ballester) / sandra.ballester@mercantour-parcnational.fr

4. Décompte des prix et prestations

Ce marché public est multi-attributaire :

- Chaque projet ne pourra excéder un montant plafond fixé à un total de 5000 € TTC.
- Un prestataire ne pourra déposer qu'un seul et unique dossier.

L'enveloppe totale dédiée à cette prestation est fixé à 30 000 € TTC.

NB :

- **le montant proposé pour chaque projet intégrera toutes les sujétions de personnel, de transports, fournitures, nécessaires à sa conception, sa mise en œuvre, sa communication etc.**
- **les projets sélectionnés n'amèneront pas de frais de participation auprès du public lors de leur mise en œuvre sur le terrain.**

Le Parc national du Mercantour établira avec les prestataires retenus un bon de commande valant exécution de la prestation.

4.1 Facturation

Un acompte pourra être versé lors du commencement d'exécution du projet, sur demande du prestataire. Il ne peut excéder 25 % du montant prévisionnel de l'opération.

La facturation du solde sera demandé par le prestataire avec la remise du rapport final d'exécution.

Le paiement final sera conditionné à la mise en œuvre effective des moyens prévisionnels ou à une mise en œuvre adaptée après validation du Parc national du Mercantour. En cas de défaut partiel de moyens, une réfaction sur le prix pourra être appliquée en application des dispositions réglementaires en vigueur.

La facturation se fera sur présentation d'un récapitulatif des tâches exécutées.



5. Critères de sélection des projets

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants :

Critères de sélection	Pondération
<ul style="list-style-type: none">• L'Innovation <p>Les projets auront pour objectif de proposer une médiation différente et originale des formes de médiation déjà existantes sur le site. Ils peuvent pour cela mobiliser de nouvelles pratiques, utiliser de nouveaux outils, proposer de nouveaux schémas de découverte etc.</p>	20 %
<ul style="list-style-type: none">• Les publics cibles <p>Les projets seront évalués au regard des publics ciblés. Ainsi, ils favoriseront au maximum un principe de mixité et d'inclusion des publics, ainsi que l'accès à des publics actuellement éloignés du site .</p>	20 %
<ul style="list-style-type: none">• La création artistique <p>Les prestataires pourront appuyer leurs propositions de médiation en recourant à des démarches de création artistique (ex : art vivant etc.). Il s'agira de décrire le type de création artistique mobilisée, les objectifs recherchés, sa mise en œuvre etc...</p>	20 %
<ul style="list-style-type: none">• L'expérimentation et la reproductibilité <p>Cette prestation vise à faciliter l'émergence de nouvelles actions de médiation d'en faire l'expérimentation. Les propositions motiveront également leur capacité de reproductibilité dans le temps et/ou de déploiement de nouvelles actions à court et moyen et terme sur un principe similaire.</p>	20 %
<ul style="list-style-type: none">• Respect de la réglementation cœur de Parc et zone réglementée des gravures <p>Les prestataires apporteront dans leur offre, la preuve du respect des réglementations en vigueur sur le site et que leurs actions ne porteront pas atteinte à la conservation des patrimoines</p>	10 %
<ul style="list-style-type: none">• Le coût <p>L'offre n'excédera pas un montant plafond de 5000 € TTC</p> <p>Le montant proposé tiendra compte de toutes les sujétions nécessaires à la mise en œuvre des actions.</p> <p>Les projets seront ouverts au public à titre gratuit.</p>	10 %

